

COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 février 2020 à 20 H 30

L'an deux mil vingt le treize février à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaients présents :

Xavier TASSEL, Maire ;

Jean-Yves HAMEL, Alain ROUSSEL, Daniel GANNÉ, Monique CHERBONNEL, Jean-Claude CASSIN, Jacqueline LAIR, Claudine CHAPELIER, Marie-Hélène FILLATRE, Nathalie ROCHEFORT, Michel GARNIER, Alain LEVALLOIS, Véronique PAIMBLANC, Éric LAIR, Francis VÉRON, Denis POUPION, Jean-Yves BOURGINE, André CHAPDELAINÉ, Bernard LE BLANC, Gérard LAINÉ, Jean-Louis GANNÉ, Adjoints ;

Bruno DESGUÉ, Nicole BADIÉ, Christophe SOUL, Nicolas PERRIER, Michel MACÉ, Loïc TOULLIER, Réjane ALEXANDRE, Christine SANSON, Dominique REDINGER, Rémi LEMOINE, Guy DEROLEZ, Jacqueline RENARD RICHARD, Rolande PRINGAULT, Claude GANNÉ, Brigitte BEUREL, Didier CHESNEL, Michel PICHON, Bernard ALMIN, Auguste LEFRAS, Edith LE BRUN, Conseillers Municipaux ;
formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusés : Christian SCHNEIDER, Olivier COSTARD, Didier ANFRAY, Guillaume GANNÉ, Éric BOUTIN, Karien JOURDAN, Jean-Pierre ANFRAY.

Absents : Daniel PACILLY, Christophe FORTIN, Thierry DECHANCÉ, Damien VANNIER, Marie-Claire ANFRAY, Serge MARTINE, Christian MALLE, Patricia HESLOUIS, Bernard JÉHAN, Philippe LANGLOIS, Nicole LEGEARD, Mélanie PONTAIS, Georges LEMARTINEL, Jhonny PIERRE, Maxime POISNEL, Nadège TISON, Stéphanie GÉRARD, Corinne LAINÉ, Michel BIHOUR, Anthony LAIZÉ, Guy BLANCHÈRE.

Procurations : Christian SCHNEIDER a donné pouvoir à Alain ROUSSEL

Secrétaire de séance : Alain ROUSSEL

Nombre de Membres en exercice : 69

Convocation adressée le 04 février 2020
et affichée le 04 février 2020

Présents : 41 Votants : 42

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit d'Alain ROUSSEL

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020, qui a été transmis aux conseillers. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

20.02.016 - Création d'un Espace Santé

demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint Michel Normandie

La collectivité souhaite proposer une offre de santé au cœur du bourg, à proximité immédiate de la pharmacie, dans un objectif de qualité de prestation et offrant une parfaite accessibilité quel que soit le handicap.

Il s'agit de regrouper le cabinet du médecin généraliste et le cabinet des infirmières actuellement installés dans des locaux excentrés, inadaptés et non accessibles ; et de prévoir un cabinet supplémentaire pour des permanences de spécialistes (kinésithérapeute, podologue,...) et un cabinet pour un second médecin généraliste.

Pour ce faire une consultation avec remises d'intentions architecturales a été lancée par la commune et le conseil municipal dans sa séance du 3 décembre 2019 a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet de création de l'Espace Santé.

Une première esquisse chiffrée a été présentée à la commission municipale en charge de ce dossier.

Le montant des travaux est estimé à 672 820,00 € HT €, auxquels s'ajouteront l'ensemble des diagnostics, études, contrôles, MOE évalué à 134 564,00 € HT

S'agissant d'un équipement structurant pour le territoire et non seulement pour la commune, sur les conseils des services de l'Etat, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de solliciter une aide financière (subvention, fonds de concours,...) auprès de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie ;
- d'habiliter le Maire ou son représentant de prendre les mesures et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

20.02.017 - Parc Juliette JAMET : Gestion des jardins potagers

Ainsi que vous le savez la commune est propriétaire du parc Juliette Jamet.

Ce grand parc d'environ 3 300 m² doit constituer un lieu de promenade favorisant les rencontres et les échanges. Ainsi par délibération en date du 3 octobre 2019, le Conseil Municipal a adopté le règlement concernant la partie jardin d'ornement.

Il convient à présent de se prononcer sur les modalités de gestion du Jardin intergénérationnel et solidaire que sont les jardins potagers.

Il est donc proposé de confier la gestion de cette partie du parc au Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS devra en assurer la gestion sur la base des engagements de la commune dans le cadre du Contrat de Pôles de Service.

Le CCAS est donc chargé de définir les règles d'attribution et les modalités de gestion des jardins potagers ; il établira et signera une convention avec chacun des occupants.

Le CCAS veillera à ce que les jardins et leurs abords soient entretenus et maintenus propres et s'engage à faire respecter le règlement municipal du jardin d'ornement.

En sa qualité d'organisateur de l'activité des jardins potagers le CCAS produira chaque année une attestation d'assurances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de confier la gestion du Jardin intergénérationnel et solidaire que sont les jardins potagers, au Centre Communal d'Action Sociale de la commune ;
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante ;
- d'habiliter le Maire ou son représentant de prendre les mesures et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

20.02.018 - Local commercial 23 rue Eugène Dolé : montant du loyer

Par délibération en date du 13 janvier 2020, il a été décidé que la commune prenait en charge gestion du local commercial situé 23 rue Eugène Dolé à Juvigny le Tertre.

Afin de procéder à la recherche de commerçants, il convient d'en définir le montant du loyer. Il est proposé de fixer ce montant à 250 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de fixer le montant du loyer à 250 € par mois ;
- de fixer un forfait à 250 € pour les boutiques « éphémères » (occupation mensuelle ou inférieure) ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les conventions précaires et/ou baux correspondants ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à faire les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

20.02.019 - Local communal rue du 8 Mai : mise à disposition du SDeau50

Ainsi que vous le savez, un arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2019, autorise le transfert de la compétence de la totalité des compétences exercées par le SIAEP de la région de Juvigny le Tertre au SDeau50, et constate la dissolution de ce syndicat au 31 décembre 2019.

Par ailleurs pour le fonctionnement du SIAEP, la commune mettait à sa disposition un bureau situé 1 rue du 8 Mai à Juvigny le Tertre depuis le 15 décembre 2002.

Ainsi et afin de permettre au SDeau50 d'organiser ce transfert de compétence et les nouvelles modalités de fonctionnement, il est envisagé de mettre à disposition du SDeau50 le local situé rue du 8 Mai, jusqu'au 30 juin 2020 à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

(Madame Christine SANSON ne prends pas part au vote)

- la mise à disposition, à titre gratuit, du bureau situé 1 rue du 8 Mai au SDeau50 jusqu'au 30 juin 2020 ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à faire les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Informations sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du conseil municipal

La commune a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain qui a été transmise à la Communauté d'Agglomération pour instruction.

Il s'agit de la parcelle ZD 159.

Informations – Questions diverses

Dates de la prochaine séance du Conseil Municipal :

Judi 5 mars 2020 : vote de l'ensemble des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 22 h 00.